

Parlement Francophone Bruxellois

Déclaration de politique Générale 2010 – 2011

**Christos Doulkeridis,
Président du Collège de la Commission communautaire française**

Le 22 octobre 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Lors de la rentrée parlementaire en 2009, la situation budgétaire de la Cocof était telle que nous avons dû nous résigner à vous soumettre un plan d'action permettant au mieux au Collège de poursuivre les politiques existantes, afin de franchir le cap d'une année particulièrement difficile.

L'exercice annuel de la Déclaration de politique générale est une occasion de faire le point et de dresser le constat suivant : malgré les difficultés, le Collège a concrétisé une série de projets politiques annoncés il y a très exactement un an. Nous vous avons promis de travailler de manière responsable et volontariste, nous avons aussi déployé notre créativité, compte tenu d'un contexte budgétaire extrêmement étroit.

En préambule à cette DPG, deux éléments me paraissent importants à souligner.

Premièrement en matière de négociations institutionnelles, ni la Cocof, ni la Région de Bruxelles-Capitale, ne participent en tant que tel, aux négociations. Néanmoins, chacun sait que les discussions ont lieu avec les représentants des majorités en place à Bruxelles et en Wallonie.

A titre personnel j'ai eu la possibilité de participer aux discussions menées durant l'été et à la rentrée. A ce titre, je peux vous rapporter les éléments qui ont balisé notre attitude durant toutes les discussions :

- Tout d'abord le renforcement de Bruxelles en tant que Région à part entière, en reprenant notamment au minimum les éléments de la note Octopus bruxelloise, à savoir le transfert du tourisme, de la formation professionnelle et des infrastructures sportives vers la Région.
- Ensuite le refinancement des entités bruxelloises en ce compris les matières communautaires dont celles gérées par la Cocof.
- Enfin le maintien d'une solidarité avec la Région wallonne, sur base volontariste et sur pied d'égalité.

Deuxièmement, comme vous le constaterez plus en détail lors du débat budgétaire en décembre, il me semble utile de vous donner quelques éléments sur la situation budgétaire.

Tout d'abord les préfigurations de l'ajustement encore en cours montrent que le Collège a utilisé de manière rationnelle les moyens serrés dont il disposait cette année.

Ensuite de nouvelles pistes ont été explorées, notamment en matière de financement alternatif des infrastructures pour personnes handicapées.

Enfin, le Collège a également été chercher des moyens ailleurs, en plus de la dotation supplémentaire de 12,5 octroyée par la Communauté française.

Je salue ici le montant de 500.000 € qui a été dégagé sur le budget régional bruxellois pour financer une partie du Plan Langues pour les Bruxellois ou le million d'euros pour le secteur non-marchand. Nous n'avons pas à rougir de cela, car plus personne n'ignore à l'heure actuelle, que la Cocof, au regard des défis auxquels elle est confrontée, est sous-financée et que l'ensemble des secteurs en fait les frais.

Ceci étant précisé, je constate qu'en 2010, la Cocof s'est imposée comme le moteur de la redynamisation de l'espace interfrancophones, en faisant le lien entre la Région bruxelloise, la Communauté française et la Région wallonne, dans le cadre des gouvernements conjoints. Avec déjà quelques succès, tels que le financement de la construction de nouveaux bâtiments scolaires à Bruxelles, permettant ainsi la création de près de 5.500 places pour les élèves bruxellois d'ici 2017.

Ou le montant d'1 million d'euros dédié au secteur non-marchand en provenance des deux entités francophones. Il s'agit de deux réalisations concrètes issues directement des gouvernements conjoints et dont je débattrai à nouveau avec mes collègues lors de la prochaine réunion le 28 octobre prochain.

A Bruxelles également, la Cocof a joué ce même rôle de moteur pour organiser la concertation, que ce soit dans le dossier non-marchand encore une fois, ou avec la création de la Conférence Interministérielle social-Santé, concept cocofien qui a été adopté par toutes les entités bruxelloises ce 14 octobre. L'année qui vient devra démontrer aux Bruxellois, que cette CIM n'est pas un « broil institutionnel » de plus mais un lieu de concertation où des projets se construiront et se concrétiseront pour répondre aux défis de boom démographique et de dualisation de la société : accueil des 0-3 ans, politique de l'enfance et de la jeunesse, politiques à destination des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, lutte contre la pauvreté, droit au logement, etc.

En matière de gestion des finances et du budget de la Cocof, le Collège a travaillé à mieux gérer ses deniers. La réforme de la comptabilité publique prendra forme en 2011 puisqu'un appel d'offre vient d'être envoyé pour la désignation d'un prestataire qui sera chargé d'établir un plan d'action et un planning de mise en oeuvre sur les différents volets : juridique, organisationnel et technique (informatique).

La centralisation de la trésorerie de la Cocof avec son OIP, l'IBFFP (Bruxelles Formation), est en cours. La situation économique actuelle est exceptionnelle et telle qu'une centralisation ferait perdre de l'argent à la Cocof et à l'IBFFP, ce qui compte tenu de la situation budgétaire, n'est pas une option envisageable. Cependant, il existe un accord sur le principe d'adoption d'une convention bipartite organisant cette centralisation dès que le marché retrouvera son cours normal et en attendant, un système transitoire de meilleure gestion des trésoreries (planning de trésorerie et plan de liquidation) sera mis en place pour début 2011.

Autre outil de bonne gestion que nous avons annoncé : le tableau de bord de suivi des politiques du collège. Il est en place et fait l'objet d'un travail régulier. Nous envisageons de l'améliorer en 2011, par la mise en place d'indicateurs d'évaluation de nos politiques.

En matière de bonne gouvernance, le Collège a approuvé une série de mesures, calquées sur celles adoptées en RBC. Elles seront mises en oeuvre, complémentirement avec l'important travail parlementaire, en 2011 (adoption d'arrêtés, accord de coopération portant création d'une commission d'éthique, projet de décret horizontal, etc)

En matière de soutien au secteur non-marchand, acteur indispensable à la mise en oeuvre des politiques sectorielles de la Cocof, la comparaison des statuts entre les différentes entités, bruxelloises et francophones, a été réalisée en étroite collaboration avec les organisations syndicales et les administrations. Il constituera la trame de futurs accords intersectoriels et permettra de rapprocher les statuts des travailleurs des différentes entités.

Grâce au gouvernement conjoint, j'en ai déjà parlé, une somme de 1 million € a été dégagée en provenance de la CF et de la RW et sera pérennisé pour permettre la conclusion d'un accord avec les partenaires sociaux.

2011 sera l'année européenne du volontariat. Le collège souhaitera à cette occasion, saluer le travail des nombreux bénévoles et volontaires qui travaillent chaque jour dans les associations subventionnées par la Cocof, à travers notamment la mise en oeuvre d'une assurance volontariat et une participation à la campagne de sensibilisation menée par la plate-forme pour le volontariat. Diverses actions de valorisation du travail bénévole seront également proposées dans le secteur de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées, du sport...

Cela pourra paraître bateau mais le premier partenaire du Collège dans la mise en oeuvre de ses projets, c'est l'administration. En ce qui concerne celle-ci, le plan de modernisation de l'administration annoncé a pris un peu de retard et sera prochainement proposé au Collège. Il sera ensuite largement concerté au sein de l'administration et avec les organisations représentatives des travailleurs. Notre volonté est et reste d'inscrire ce plan de modernisation dans une approche globale et intégrée du service public.

Un état des lieux des besoins en personnel et un plan de recrutement feront l'objet de discussions au sein du Collège en 2011, de même que la mise en oeuvre du système des mandats étendu aux postes de direction d'administration, pour lequel le Collège a déjà marqué un accord sur une série de principes.

Une solution structurelle à la problématique des pensions est en passe d'être dégagée afin d'assurer un financement constant des pensions des agents provenant de la CFC et de la Province. De nombreux départs à la retraite et les conditions actuelles du contrat de pension nécessiteront, en effet, une révision de ce contrat et du financement qui en découle.

Le difficile dossier de la retenue sur les pécules de vacances qui a fait son apparition en 2010 sur la table du Collège, devrait quant à lui connaître sa résolution dans le courant de l'année 2011 et une décision pourra être prise quant au calendrier de remboursement des agents.

Enfin, l'administration poursuivra sa politique en matière de lutte contre les discriminations notamment via l'engagement et le recrutement des personnes handicapées et la promotion de l'égalité homme-femme.

Venons-en aux politiques sectorielles.

La Formation professionnelle et des classes moyennes est un dossier qui illustre parfaitement la position de la Cocof, à la croisée des politiques fédérale, régionales et communautaires.

Eu égard à la situation du chômage causé, entre autres, par la crise que nous connaissons et par l'évolution démographique de notre Région (111.000 demandeurs d'emploi en septembre 2010) mais aussi face au besoin sans cesse renouvelé de renforcement des qualifications des demandeurs d'emploi, encore récemment souligné par le Conseil supérieur de l'emploi et la Banque nationale, le Collège continuera à se mobiliser et prévoit de dégager des moyens pour le développement de l'offre de formation de Bruxelles Formation et des Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP).

Le CPP (Contrat de projet professionnel) et l'accompagnement systématique qui y est lié est devenu obligatoire depuis le 30 juin 2010 pour les demandeurs d'emplois de 18 à 25 ans. Les jeunes s'inscrivant comme demandeurs d'emploi après leurs études seront donc pris en charge par ACTIRIS et il est évident qu'un nombre important d'entre eux seront orientés vers un programme de formation. C'est le niveau de ce programme qui fera en sorte que l'obligation de CPP sera perçue plus comme "un coup de pouce" et non comme "un coup de pied vers l'exclusion".

Les défis sont donc grands pour Bruxelles Formation et des initiatives porteuses sont prêtes à démarrer dès 2011, à condition qu'un juste financement leur soit alloué. Je pense ici au Plan Langues pour les Bruxellois par exemple, que le Collège vient d'adopter en septembre, conjointement avec le gouvernement régional, et qui comprend notamment des cours de langues "orientées métiers". Répondant à un réel besoin des

demandeurs d'emploi bruxellois, cette mesure développée par Bruxelles Formation sera entièrement financé par la Région bruxelloise, sur base d'une convention avec Actiris. D'autre part, les chantiers à moyen terme du Plan feront l'objet d'une discussion au gouvernement conjoint interfrancophones du 28 octobre prochain. Notons à cet égard que l'Espace Formation PME (classes moyennes) sera partie prenante du Plan langues, démontrant lui aussi sa volonté de s'inscrire dans la dynamique régionale.

L'année 2011 devra permettre d'approfondir et de concrétiser davantage ce genre de politiques croisées entre l'emploi et la formation :

- les formations « proches de l'emploi » liées à des besoins exprimés par des entreprises et/ou des secteurs professionnels, par le biais de conventions de collaboration avec Bruxelles Formation ;
- les formations de base ou de remise à niveau, les préformations ainsi que les modules d'orientation et de détermination professionnelle afin de répondre aux besoins des publics fragilisés sur le marché de l'emploi (infraqualifiés, primo-arrivants, jeunes en décrochage, personnes handicapées, etc.) ;
- les formations dans le domaine de la construction durable (éco-construction / éco-rénovation) dans le cadre de l'Alliance Emploi Environnement régionale. Alliance Emploi Environnement dont les travaux ont bien démarré cette année et au sein de laquelle l'Espace Formation PME est également actif.

Plus largement, un Accord de coopération entre la COCOF et la Région de Bruxelles-Capitale sur les politiques emploi-formation sera finalisé en 2011 et présenté au Parlement francophone bruxellois (Décret d'assentiment). L'objectif poursuivi est, entre autres, de renforcer les collaborations entre ACTIRIS et Bruxelles Formation dans une perspective de réel parcours intégré des demandeurs d'emploi et de simplification administrative pour les partenaires tel que le prévoit l'accord de majorité.

Ces différents éléments seront autant de chapitres du Plan stratégique de formation qui développera également des points de collaborations avec la Communauté française (Enseignement qualifiant, Enseignement de Promotion sociale, etc.), la Région de Bruxelles-Capitale (Centres de référence professionnelle, Chèques ACTIRIS, etc.) mais aussi avec la Région wallonne dans la logique de politiques interfrancophones (Bassins de vie et Pôles de synergies, Service francophone des métiers et des qualifications, Validation des compétences, Cadre francophone des certifications, etc.).

Ce plan stratégique de formation comportera un volet consacré à la formation professionnelle des classes moyennes et à son principal opérateur, lequel offre des modalités de formation pertinentes par rapport au marché de l'emploi bruxellois et adaptées à la situation des nombreux jeunes qui s'y forment.

La Cocof devra enfin être partie prenante au Pacte de croissance urbaine durable de la Région de Bruxelles-Capitale qui est en cours de discussion avec les interlocuteurs sociaux bruxellois. Les métiers d'avenir et en pénurie feront l'objet d'une attention toute particulière afin de pouvoir y former les demandeurs d'emploi bruxellois.

Enfin, le Contrat de gestion pour Bruxelles Formation sera adopté en 2011. Il tiendra compte des nombreux défis auxquels notre OIP est et sera confronté à l'avenir.

En matière de formation professionnelle des classes moyennes outre ce que j'ai déjà évoqué précédemment L'EFPME s'est fixé pour objectif pour l'année académique en cours, de développer tout particulièrement les filières « commerce » et « soins aux personnes » puisque les possibilités d'emploi ou de création d'entreprises dans ces secteurs sont croissantes. En outre son pôle « automobile » verra son champ d'intervention élargi aux vélos et aux motos et sera donc renommé pôle « mobilité ».

Enfin, un plan de communication visant la visibilité et la lisibilité des formations proposées par l'EFPME à Bruxelles devra être élaboré et soutenu, contribuant entre autres, à l'implication du monde des entreprises

et des indépendants dans la politique de formation.

D'autre part, la mise en oeuvre de la réforme de l'alternance a été une priorité cette année avec la mise sur pied de l'Office de Formation Francophone de l'Alternance pour les jeunes en âge d'obligation scolaire. L'OFFA sera chargé d'assurer la coordination des opérateurs de la formation en alternance, de garantir le respect du statut de l'apprenant (sur base d'un contrat encre l'apprenant et l'entreprise), d'assurer un rôle d'observatoire, d'organiser la promotion de la filière, d'assurer la gestion des incitants financiers et d'assurer la transparence entre l'offre et la demande de stages. Ici aussi il me plaît à noter que grâce à l'action du gouvernement conjoint interfrancophones, la représentation bruxelloise au comité de gestion de l'OFFA a pu être renforcée par l'adoption d'un avenant à l'accord de coopération.

Mais plus concrètement, la réforme de l'alternance sera concrétisée en 2011 par l'élaboration de modalités de certification reconnue pour les jeunes inscrits dans les filières de l'alternance. Cette certification concourra à la fois à la valorisation de cette filière de formation mais aussi à ouvrir aux apprenants, les portes vers l'emploi.

De **l'enseignement fondamental spécialisé à l'enseignement supérieur**, en passant par ses instituts techniques et professionnels, son enseignement de promotion sociale, et son école supérieure des arts du cirque, la COCOF joue, en tant que pouvoir organisateur, un rôle essentiel en Région bruxelloise en matière d'enseignement. Ces écoles, bien souvent uniques sur le territoire bruxellois, forment des jeunes à des secteurs porteurs en matière d'emploi : HORECA, horticulture, Ingénieur, Instituteur, Comptable, Juriste, Artiste de cirque et j'en passe.

La Cocof continuera à travailler de concert avec la Communauté française pour relever le défi du boom démographique en matière d'enseignement et pour le développement des Bassins de vie dans l'espace Wallonie-Bruxelles. Je salue à cet égard l'investissement de la CF sous cette législature, qui se concrétisera par la création de places supplémentaires. Il s'agit d'un engagement important.

Cependant afin de couvrir l'ensemble des besoins criants en la matière, et comme je l'ai dit à cette même tribune il y a quelques mois, il est essentiel que l'ensemble des niveaux de pouvoir compétents prennent leurs responsabilités en la matière et coordonnent au mieux leurs actions. Je réitère plus que jamais mon appel à la conclusion d'une alliance nationale pour l'Education et la Jeunesse.

Le Collège poursuivra ses propres efforts en matière de rénovation des bâtiments et de construction de nouvelles infrastructures scolaires pour permettre la pratique d'un enseignement qui se déroule dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Pour chacun de ses investissements en infrastructures, un soin particulier sera apporté aux économies d'énergie et à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Parallèlement à ces investissements, un audit énergétique est actuellement mené sur le campus du CERIA dans le cadre des programmes régionaux PLAGÉ école. Ces audits seront étendus par la suite à nos autres sites d'enseignement.

La construction du bâtiment 15 bis destiné entre autre à accueillir le Centre de technologies avancées consacré aux métiers de l'alimentation a démarré. L'année 2011 verra l'inauguration des six nouveaux ateliers annoncés.

Nous entreprendrons le chantier d'un nouveau bâtiment sur le campus du CERIA pour héberger l'Institut supérieur économique, actuellement situé à Ixelles.

Le site de pratique horticole du « Bon air » subira ses premières transformations en collaboration avec Bruxelles Environnement.

L'école supérieure des Arts du cirque, qui était à l'affiche à Paris cet été, développera davantage ses activités sur le campus du Ceria.

La cocof contribuera ainsi à sa manière, à faire face à la pression démographique, en libérant des bâtiments scolaires indispensables pour créer des places supplémentaires.

En matière d'alimentation durable, l'année 2010 a permis de lancer une première série d'initiatives pour sensibiliser nos élèves et nos enseignants des filières horeca et horticole. Notre objectif étant de créer dans le courant de cette législature la première école alimentation durable en Europe. Au cours de l'année écoulée, les élèves ont pu rencontrer des producteurs locaux. Un livret de recettes, qui sera finalisé au mois de décembre, a été réalisé par les sections hôtelières, photographie, diététique et horticole.

En 2011, ce travail sera poursuivi et amplifié par :

- Une étude visant à créer la première école labellisée « alimentation durable »
- la conclusion de partenariats avec des asbl actives en faveur d'une alimentation respectueuse de l'environnement qui devront déboucher notamment sur l'implantation de ruches sur un terrain horticole et la création d'un potager rassemblant des fruits et des légumes oubliés;
- davantage de synergies entre les Instituts HORECA et d'horticulture de manière à ce que les fruits et légumes produits sur les différents terrains horticoles alimentent directement les ateliers « cuisine »;
- la création d'une épicerie durable sur le campus du CERIA;
- L'engagement d'un économiste qui aura pour fonction de centraliser les différents achats, de développer des synergies entre l'institut horticole et les instituts hôteliers et de conclure des partenariats avec des producteurs locaux.

Le Collège poursuivra ses efforts en matière de **transport scolaire** des enfants fréquentant les établissements d'enseignement spécialisé francophone implantés en Région bruxelloise, notamment en optimisant les circuits de transport et en améliorant le professionnalisme des convoyeurs.

Le déploiement de politiques sociales et de santé

La mise en place d'une conférence interministérielle social-santé à Bruxelles répond à un besoin de déployer les politiques sociales et de santé de manière programmée et coordonnée entre les entités bruxelloises, afin de lutter de manière efficace contre la dualisation sociale et d'anticiper au mieux le boom démographique. Plusieurs groupes de travail seront constitués en 2011 autour de problématiques concernant directement les politiques sociales et de santé de la Cocof.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Décret ambulatoire, la cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative a été mise en place et le Collège s'est prononcé sur la sélection des thèmes. Il se chargera maintenant d'élaborer une programmation de l'offre des services ambulatoires qui tiendra compte de l'analyse de déterminants sociaux, épidémiologiques et de couverture du territoire. Un arrêté de programmation sera rédigé pour janvier 2011. D'autre part, une étude sur l'adéquation entre l'offre de services ambulatoires en Région de Bruxelles-Capitale et les besoins de la population sera réalisée.

Toujours dans la suite du décret ambulatoire, le Collège souhaite répondre favorablement au souhait exprimé par certains acteurs de terrains de repenser la structuration actuelle du secteur ambulatoire et ce faisant, de l'offre socio-sanitaire à Bruxelles. Une étude de faisabilité d'un centre socio-sanitaire global sera réalisée. Ce projet vise à utiliser les ressources existantes en les optimisant et en les structurant en réseau, dans l'intérêt de la population et dans le respect des soignants et des institutions afin de créer une offre de première ligne réellement accessible à tous. Ce projet devrait être articulé à la réforme du secteur de la santé mentale initiée par le fédéral.

Le plan d'action bruxellois de prévention du suicide élaboré en concertation avec le centre de prévention du suicide doit être concrétisé notamment en ce qui concerne le soutien des médecins généralistes mais aussi

du personnel en milieu scolaire.

Enfin nous envisageons de renforcer dans la mesure du possible les différents secteurs de la santé par l'agrément de nouvelles maisons médicales, par l'agrément d'un nouveau centre de santé mentale, par le soutien à un centre de coordination spécialisé pour les enfants.

En vue de clarifier les actions menées en matière de Santé, cinq priorités ont été dégagées pour l'octroi de subsides d'initiatives, et communiquées aux associations: la lutte contre la pauvreté, l'accompagnement des familles, l'enfance et la jeunesse, le soutien aux professionnels, la santé et le bien-être au travail.

En matière **d'action sociale**, le Plan d'actions contre les Violences conjugales commun à la Région Wallonne, la Communauté française et la COCOF poursuit son cours. Ce 15 novembre, la campagne publicitaire relative à la ligne verte - ligne d'écoute professionnelle pour auteurs, proches et victimes de violences conjugales - sera d'ailleurs lancée.

Un cadastre des animations à la vie sexuelle et affective existantes dans les écoles de l'enseignement de la Communauté française situées à Bruxelles sera entamé, afin d'envisager la généralisation de celles-ci.

Un groupe de travail sur la question de la réinsertion des détenus, conformément à la mise en oeuvre de l'accord de coopération « victime », sera mis en place.

Le volet « prévention » du plan d'actions relatif aux mariages arrangés se poursuivra, via d'une part, la diffusion de la pièce de théâtre-action « Amours mortes » et via, d'autre part, l'organisation d'un projet de prévention dans les pays d'origine. De plus, en 2011, une réflexion sera menée sur la thématique de l'accueil de jeunes victimes de mariages forcés.

Enfin, l'agrément d'une maison d'accueil avec un projet spécifique pour les jeunes de 18-25 ans reste prioritaire ainsi que la création de centres de planning familial.

En matière de **politiques menées envers les personnes âgées**, cette année verra la fin des mesures transitoires prévues par le décret de 2007 pour les maisons de repos non encore agréées et donc leur mise en conformité aux nouvelles normes, en vue de leur agrément. Quelques fermetures volontaires, suivies de réouvertures sur de nouveaux sites, sont prévues.

Le développement des formes alternatives d'hébergement devra être poursuivi, notamment par l'agrément de quelques initiatives existantes.

Une étude relative à la programmation des établissements résidentiels pour personnes âgées et des services d'aide va être lancée, en collaboration avec la Commission communautaire commune et la Communauté flamande, toutes deux compétentes également à Bruxelles. Les résultats de cette étude devront permettre, entre autres, de négocier au mieux avec le pouvoir fédéral un nouveau protocole d'accord sur la politique envers les personnes âgées.

Le protocole d'accord entre le fédéral et les entités fédérées relatif à la politique à mener envers les personnes âgées actuellement en vigueur, le protocole 3, se termine mais produira cependant encore ses effets en 2011, notamment par le lancement, fin 2010, d'un deuxième appel pour des projets visant à favoriser le maintien à domicile.

Dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, après une adoption à l'unanimité en commission des affaires sociales, le projet de décret infrastructures pour l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées est inscrit à l'ordre du jour de la plénière du 29 octobre. Son arrêté d'application est quasi rédigé et sera soumis au Collège le plus rapidement possible. L'enjeu de ce texte pour les projets de construction des centres de jour et d'hébergement Hoppa et Coupole bruxelloise de l'autisme est important. Tout comme la faisabilité financière de ces projets, qui ont mené le Collège à inscrire dans son

texte, la recherche de financements alternatifs permettant d'aboutir, et ce malgré une situation budgétaire difficile.

Ensuite, une large évaluation du Décret '99 relatif à l'intégration de la personne handicapée est entamée avec tous les secteurs du handicap afin d'élaborer un nouveau décret que nous intitulerons « Inclusion » et qui traduira la volonté d'inclure les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie sociale sans nier, ni gommer les différences et en refusant toutes formes d'exclusion et de ségrégation. Une note d'intention a été présentée au secteur, suivie en ce moment, d'un large travail de concertation. Plusieurs thèmes tels que la désinstitutionnalisation, les modes de subventionnement, la redéfinition des services ambulatoires, etc. sont étudiés. Une réflexion sur les différents types d'habitat existant et envisageable est entamée car il est important dans l'esprit de l'Inclusion de permettre à la personne handicapée de pouvoir vivre chez soi. Dans ce même esprit, le secteur de l'aide à domicile initie un projet pilote de formation qui sera financé en 2011 visant à sensibiliser les aides familiales aux différents types de handicap et à lever les barrières qui pourraient exister lors de la prestation de services.

En matière d'intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap, la commission d'organisation de l'intégration scolaire ordinaire fondamentale, secondaire et supérieur est mise en place et des rencontres et réflexions entre le service Phare et l'ONE sont organisées avec pour objectif de favoriser et soutenir l'intégration des jeunes enfants handicapés dans les crèches.

Enfin, le comité d'accompagnement institué en matière de formation des personnes handicapées travaillera sur l'accord de coopération garantissant la libre circulation de celles-ci et axera également ses réflexions visant à l'élaboration du décret « Inclusion ».

Outre ces deux importants chantiers, le Collège poursuivra sa réflexion quant au déploiement de l'accompagnement et de l'offre d'accueil en centre de jour et d'hébergement. L'offre de répit devrait, au delà de sa récurrence actuelle, être pérennisée.

Une attention particulière sera portée à l'adéquation des services et des structures d'accueil et d'accompagnement au regard des besoins liés à la lourdeur du handicap et particulièrement à la grande dépendance et au vieillissement des personnes handicapées. La prise en charge des personnes de grande dépendance par les équipes professionnelles est lourde, une large réflexion relative à la formation de ces travailleurs se poursuit.

Enfin, un état des lieux de la problématique des transports à Bruxelles sera effectué.

Les Entreprises de travail adapté (ETA) étant touchées de plein fouet par la crise, un plan de relance durable doit être envisagé avec la collaboration de la Région.

Afin de soutenir le maintien des travailleurs les plus fragiles ou/et vieillissants au sein des ETA, un projet pilote a permis de mettre en évidence aussi bien les besoins et difficultés des personnes handicapées vieillissantes que des services ou employeurs qui gravitent autour d'elles. Dans la suite de ce projet, il sera envisagé de créer des ateliers d'échanges intergénérationnels ainsi que des structures de « maintien » pour ces travailleurs.

Sur base d'un nouvel arrêté adopté lors de la législature précédente, la Cocof envisagera d'agréeer trois services spécialisés en matière d'accessibilité. Ceux-ci attesteront dans des conditions d'impartialité et d'indépendance, de la conformité de l'espace social à un ensemble de caractéristiques préalablement fixées dans le référentiel qui fixe les critères d'accessibilité notamment sur le plan technique, architectural, fonctionnel mais aussi comportemental.

L'information et l'orientation des personnes handicapées et de leurs proches sont et restent des priorités qui se traduiront par : la mise à jour régulière du site internet, la mise à jour du guide d'accueil, la publication bisannuelle du journal Phare, la réalisation de fiches d'information concernant les aides individuelles, la création d'outils performants d'informations et de conseils, l'espace accueil et une large diffusion de fiches explicatives relatives au travail en milieu ordinaire.

Les travaux de l'Observatoire se poursuivent avec comme objet des recherches portant sur l'identification

des besoins et des demandes des personnes handicapées et l'adéquation des réponses données.

En matière de cohésion sociale, 2010 marque une étape importante dans le processus issu de la mise en œuvre du décret du 13 mai 2004. En effet les contrats communaux et régionaux, conclus pour le 1er quinquennat 2006-2010, arrivent à échéance cette année.

L'année 2010 a donc été mise à profit pour préparer la conclusion des nouveaux contrats de cohésion sociale qui prendront cours au 1er janvier 2011, pour une durée de 5 ans.

Au mois de février, le Collège a adopté les priorités qui serviront d'objectif aux actions retenues dans le cadre des contrats communaux et régionaux. Pour faire ces choix, le Collège s'est appuyé sur les données statistiques compilées et analysées par l'IGEAT-ULB et l'Observatoire de la Santé et du Social. Il a également tenu largement compte des indications formulées par le secteur associatif et des recommandations formulées par le Centre Régional d'appui à la Cohésion sociale.

Les priorités suivantes ont été retenues : le soutien et l'accompagnement scolaire, l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés et l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants. De plus et de manière transversale, le Collège a souhaité que les 4 mixités, de genre, culturelle, d'âge et sociale, soient ensemble ou séparément présentes dans tous les contrats. Les projets favorisant l'insertion socioprofessionnelle, la formation et la mise à l'emploi des jeunes y seront également encouragés.

Suite à l'appel à projet diffusé largement diffusé, plus de 300 associations ont introduit des projets qui font encore, à l'heure actuelle, l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la procédure de sélection prévue par le décret.

D'ici le mois de décembre, après avoir franchi les étapes de la concertation au niveau communal et de l'avis du conseil consultatif, les nouveaux contrats de cohésion sociale 2011-2015, seront présentés au Collège.

D'autre part, le décret prévoit qu'à l'occasion du renouvellement des contrats, il soit procédé au calcul de la répartition des enveloppes budgétaires entre les communes. Afin de limiter au maximum les conséquences que pourraient entraîner, pour les associations, une diminution de l'enveloppe octroyée au contrat de leur commune, un mécanisme dit de « Lissage » a été instauré. Contrairement au dispositif précédent, le « Lissage » n'est plus limité dans le temps.

Tout a donc été mis en œuvre pour permettre aux associations retenues dans le cadre de ces contrats, de poursuivre leurs actions de cohésion sociale, malgré la diminution objective de l'enveloppe attribuée au contrat de leur commune et de pouvoir débiter les projets dès l'entame de l'année 2011.

En ce qui concerne plus précisément 2011, conformément aux engagements pris dans l'accord de majorité et réaffirmés par le Collège du 11 février 2010, la rédaction d'un projet de décret visant l'accueil des primo-arrivants sera entamée.

Les acteurs potentiels de ce futur dispositif, seront préalablement consultés. Des moyens budgétaires nouveaux ont par ailleurs été demandés pour la mise œuvre de ce projet de décret.

D'autre part, afin d'apporter plus de visibilité au secteur de la cohésion sociale, des actions de valorisation des acteurs et de popularisation des actions de cohésion sociale verront le jour. Cela pourra prendre la forme par exemple de journée des associations, de montage audio-visuel à destination d'un large public ou de publications diverses.

Enfin, en ce qui concerne le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés, celui-ci a une nouvelle fois subi un important retard. Malgré la notification du gouvernement fédéral, intervenue fin 2009, qui précisait les montants attribués pour 2010 et 2011, l'appel à projet n'a été lancé que fin mai 2010. L'administration de la Cocof et le Centre pour l'Égalité des chances, procèdent actuellement à la sélection des projets. Les associations et les communes seront informées dans les plus brefs délais des résultats de cette sélection.

La Culture et le sport

L'année 2011 devrait voir s'élaborer un plan culturel pour Bruxelles. Le 17 mars dernier, le réseau des Arts de Bruxelles (RAB) a eu l'occasion de vous faire part de leurs réflexions en lien avec le plan culturel. Des auditions d'acteurs culturels bruxellois issus du secteur socio-culturel sont prévues dans les mois à venir afin de comprendre les spécificités bruxelloises et les défis auxquels les pouvoirs publics doivent faire face pour les années à venir. Ces auditions constituent une première étape de la concertation avec le secteur. Par ailleurs, les administrations de la Commission communautaire française et de la Communauté française clôturent en ce moment une cartographie des opérateurs culturels soutenus par les deux entités. Ce cadastre est une composante essentielle et un préalable dans la définition des axes futurs du plan culturel pour Bruxelles.

Les initiatives menées dans le cadre du programme « Anim'action et projets d'écoles » seront valorisées par la diffusion d'un documentaire, véritable outil de communication et de promotion de ce projet d'éducation à la culture au sein des écoles.

Vis-à-vis des ludothèques, un accent particulier sera accordé à l'accès du public aux activités déployées autour du jeu de langage et à l'acquisition de nouvelles collections.

La Concertation des Centres culturels bruxellois sera soutenue dans sa démarche visant à donner plus de visibilité à l'action culturelle de proximité et à mettre en valeur la richesse des activités menées par les centres culturels dans leurs quartiers respectifs.

L'Observatoire de l'Enfant poursuivra son action afin de promouvoir l'interculturalité dans le milieu de la petite enfance et d'améliorer l'accessibilité et la fonction d'inclusion sociale des milieux d'accueil bruxellois. Dans cette perspective, des travaux seront initiés sur l'articulation entre la langue et la culture françaises d'une part et les diversités culturelles d'autre part.

Une attention et une reconnaissance particulières seront portées aux arts urbains comme les arts du cirque ou le hip hop afin de favoriser l'accessibilité à l'expression culturelle pour tous.

Le Collège, avec Télé-Bruxelles, assurera la promotion du patrimoine culturel de Bruxelles en offrant une attention particulière à la culture populaire et aux jeunes talents ainsi qu'à la diversité culturelle qui caractérise Bruxelles. L'accès à l'information pour tous sera renforcée avec la mise en place d'un résumé d'information hebdomadaire pour un public malentendant.

Enfin, afin de mener à bien leur travail artistique, les acteurs culturels doivent être épaulés dans leurs démarches. Une réflexion sur la réalisation d'un annuaire des infrastructures utilisables par les artistes sera entamée. Les projets proposant des services professionnels aux artistes, seront soutenus.

En matière de Sport, le Collège, conformément aux accords de législature, poursuivra sa politique sportive en le rendant accessible à tous. Les politiques axées sur la promotion du sport en général et du sport féminin en particulier seront pérennisées.

Un nouveau Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le sport sera lancé et étendu à la lutte contre la violence. Il s'agira également de continuer à promouvoir les comportements éthiques et les valeurs du sport (respect, solidarité, santé...).

En matière d'infrastructures sportives, le Collège s'inscrira dans la dynamique régionale de construction et de rénovation.

Le Tourisme

Pour 2010-2011, la volonté du Collège est de continuer à inscrire Bruxelles et son tourisme dans une vision de développement durable et d'accessibilité pour tous (pmr entre autre), transversale à toutes ses actions. Cette année Bruxelles a connu une hausse sensible de sa fréquentation en tourisme de loisirs, ce qui nous prouve que nous avons eu raison d'insister sur ce segment. C'est donc dans cette voie que le Collège poursuivra son action.

Des études permettant de mesurer les indicateurs sont et seront mises en place afin d'avoir une meilleure connaissance statistique du secteur. En 2010, une première étude pour connaître la clientèle des chambres d'hôtes a été réalisée avec Bed in Brussels, une étude sur la labellisation environnementale du secteur de l'hébergement touristique en Région bruxelloise avec ULB-IGEAT et une grande étude qualitative sur le profil des touristes avec l'Observatoire bruxellois du tourisme. Ces instruments d'accompagnement et de mesure de résultats sont une des clefs importantes pour la réussite du projet. La mise en place d'une « veille qualitative » de la destination Bruxelles au sein du BI-TC est également un outil qui devra donner ses premiers résultats en 2010-2011.

Afin de renforcer le positionnement de Bruxelles comme capitale de 500 millions européens, à l'occasion de la Présidence belge, un parcours promenade qui relie le centre historique au quartier européen a été développé. Cette démarche sera encore encouragée pour que chaque visiteur trouve dans la ville une trace de sa propre histoire au sein de l'Europe.

Cette logique sera également prolongée dans une réflexion sur la signalisation touristique au cours de l'année à venir.

Une grande campagne d'affichage dans les gares TGV a été réalisée avec l'OPT sur le thème de « Bruxelles capitale du train à grande vitesse », cette campagne sera prolongée dans le temps.

Enfin, en matière de tourisme jeune, un partenariat public/privé sera mis en place pour la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse à Bruxelles. Un site sera choisi pour sa construction en 2011.

Après un an de préparation et des rencontres diverses, le programme d'action pour l'année à thème 2012 « Année de la gastronomie » sera présenté dans les jours à venir. Cette année de la gastronomie devra privilégier des actions mesurables à long terme et s'inscrira dans une politique transversale avec la Région.

Le nouveau contrat de gestion pour L'OPT annoncé l'année passée et la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre OPT et le BITC se concrétiseront en 2011.

En matière de relations internationales, fin 2010, aura lieu la nouvelle commission mixte permanente pour la Hongrie, pays avec lequel les relations avec la COCOF ont été officialisées via la signature du protocole d'adhésion à l'accord de coopération. En 2011, un nouveau programme de travail sera défini pour le Bénin, le Congo, la Pologne, la Roumanie et la Tunisie.

A l'heure actuelle, un processus de sensibilisation aux Relations internationales pour les secteurs associatifs agréés par la COCOF est en cours de réalisation, afin de développer de nouveaux partenariats à valoriser dans le cadre des accords bi-latéraux.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Au début de mon intervention, je comparais la Cocof à un moteur. Je pense pouvoir parler de prototype. L'emploi certes a pu être sauvegardé et les politiques maintenues, mais malgré un manque évident de carburant, nous n'avons pas fait du sur place. Huile de bras ? Sans aucun doute ! L'administration, les

cabinets et les associations ont tous contribué à mener à bien de nombreux dossiers. Vent favorable ? Disons que l'enthousiasme des gouvernements de la RBC, de la CF et de la RW à travailler avec nous en synergie, nous a certainement poussé à malgré tout lancer de nombreux chantiers qui porteront leurs fruits durant l'année qui vient et les suivantes. Energies alternatives ? J'aime à le croire, car la créativité dont mes collègues et moi-même avons fait preuve durant cette année, nous a permis d'insuffler une dynamique nouvelle, basée sur la coopération, la concertation, le décloisonnement.

Cet exercice un peu long de passage en revue de ce que le Collège a accompli en 2010 et prévoit d'accomplir en 2011, permet de vous rendre compte, comme moi, que l'entité que je préside n'a pas baissé les bras et a réagi à la conjoncture économique, avec réalisme mais surtout avec volontarisme. Le chemin parcouru en une année est considérable.

Dans le contexte actuel belge, le Collège de la Commission communautaire française, un des plus petits gouvernements du pays, s'est concentré principalement sur un seul objectif : travailler dans l'intérêt des citoyens pour qui nous menons nos politiques. Nous avons consacré le moins de temps possible aux palabres, aux plaintes sur ce que d'autres devraient faire à notre place, sur ce qui pourrait se faire si les choses étaient organisées autrement, etc. Nous avons travaillé avec le réalisme de nos chiffres, l'ambition de nos entreprises concrètes, et l'enthousiasme des femmes et des hommes qui travaillent dans les administrations, les associations ou les institutions qui dépendent d'une manière ou d'une autre de la COCOF.

Cela ne fait pas les gros titres de la presse quotidienne nationale, et même pas régionale la plupart du temps, mais cela est extrêmement concret pour la très grosse majorité des Bruxellois, en particulier celles et ceux qui en ont le plus besoin, et c'est ce qui nous importe le plus.

Je vous remercie pour votre attention.